

ANNEXE 3 – Organisation du comité de pilotage (COFIL) de la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages de Lesquielles-Saint-Germain

Composition

Présidence : Commune de Lesquielles-Saint-Germain et commune de Guise

Membres de droit :

- 1 représentant de la DREAL des « Hauts de France »
- 1 représentant de la DDT de l'Aisne
- 1 représentant de l'ARS des « Hauts de France »
- 1 représentant de l'AESN - DTVO
- 1 représentant du Conseil Départemental de l'Aisne
- 1 représentant de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise
- 1 représentant des communes concernées par la ZPAAC
- 1 représentant du délégataire du service public d'eau potable
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne
- 1 représentant des coopératives et négociants agricoles
- 3 représentants des agriculteurs de la ZPAAC
- 1 représentant des syndicats d'exploitants agricoles
- 1 représentant d'une association de protection de l'environnement agréée
- 1 représentant d'une association de protection des consommateurs
- 1 représentant du Centre d'Étude Technique Agricole (CETA)
- 1 représentant d'Agriculture Biologique régional

Invités en tant que de besoin :

- Autre(s) représentant(s) des coopératives et négociants agricoles,
- Instituts de recherche (INRA, ARVALIS, ITB, LDAR...),
- Autre(s) représentant(s) des agriculteurs de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage,
- etc

Fonctionnement

Le COFIL est un organe de concertation et de suivi du plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles menaçant la qualité des eaux brutes des captages de Lesquielles-Saint-Germain destinés à l'alimentation humaine. Dans ce cadre, il est également consulté par l'autorité administrative concernant les actes réglementaires pris au titre des zones soumises à contraintes environnementales propres au dit captage.

Au vu de ces objectifs, le COFIL est une structure participative de co-construction et d'évaluation du plan d'actions. Il ne peut donc se substituer aux organes délibératifs particuliers de ses membres et donc procéder à un vote.

Les communes de LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN et de GUISE, en tant que collectivités responsables de la production d'eau potable à partir des captages de LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN, assurent le secrétariat du COFIL (compte rendu, organisation des COFIL, ...)

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ EN DATE DU